

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Gonnet, 3 juillet [1849]

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Gonnet](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (2)

Collation 1 p. (353)

Nature du document Copie manuscrite

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Gonnet, 3 juillet [1849], Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 30/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/27010>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [3 juillet 1849](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Gonnet](#)

Lieu de destination Péronne (Somme)

Description

Résumé Sur l'affaire de contrefaçon Degon. Godin annonce à Gonnet qu'il se rendra à Péronne le jour des débats. Il prie Gonnet de lui indiquer ce jour et d'éviter que l'affaire soit appelée le 15 juillet car c'est le jour de vérification des créances de la faillite du contrefacteur.

Mots-clés

[Contrefaçon](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#), [Voyage](#)

Lieux cités [Péronne \(Somme\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Gonnet

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité Droit/Justice

Biographie Avoué à Péronne (Somme) au milieu du XIX^e siècle. Autres formes du nom : Gonnez.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

je fait saisir et les vicaires non privilégiés
ne feront rien

je me suis arrêté devant la denonciation
de ces fraude dans la crainte de le rendre
justiciable des ecclésies sans résultat utile
pour moi quel est votre avis sur ce point

je m'occupe pas d'autre chose que
la justice forme les yeux ou point de ne
pas trouver fraude autre chose que tout
desirable

demander avec lice la vente de son
mobilité

x. La vérification des vicanes doit être
faite dans 15 jours je vous prie de me dire
si il est des frais ^{d'appel} à la charge de Dugay qui
me doivent pas être mis au paiement de ces

v.

Verriès

Monsieur

audin

3 juillet vous savez que est le 15 et que l'on
la vérification des vicanes Dugay vous ne
merez rien dit enore de la faire des experts
je dois présenter un mémoire des frais de
procès dès vous dans la possibilité de l'échir
si vous le pourrez veuillez me faire esser de me
mettre en mesure de pouvoir le faire

apre.

Ferrière

Monsieur

Garnet

3 juillet je ferai tout sorte de me rendre à
personne le jour que vous m'indiquerez
pour les débats écrits seulement que l'appel
de la cause ait lieu le 15 et que soit
le jour de la vérification des vicanes de la
faillite du contrepartie

je vous adresserai les plus récentes aussi et
de temps renouvelles